

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 37 (1901)
Heft: 139

Vereinsnachrichten: Rapport des Vérificateurs des comptes pour l'exercice 1900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

des Vérificateurs des comptes pour l'exercice 1900.

Monsieur le président et Messieurs,

Pour obéir à notre mandat, nous soussignés vérificateurs, avons procédé à l'examen et au pointage des comptes de la Société pour l'exercice de l'année écoulée, 1900. Nous avons trouvé la comptabilité exacte et en bon ordre et les livres bien tenus.

L'examen détaillé des comptes et du relevé de la situation au 31 décembre 1900, fournis par le caissier, donne lieu aux observations et remarques suivantes :

a) En ce qui concerne la situation générale :

1° Il n'y a aucun changement à noter relativement à la valeur des titres qui composent notre rentier ; ces titres figurent à l'actif aux mêmes cours que pendant l'exercice précédent, et ces cours paraissent bien correspondre à la valeur actuelle ou être même, pour quelques-uns au moins, un peu au-dessous de cette valeur.

2° Le solde déposé en compte courant créancier à la Banque cantonale, s'élevant à 3416 fr., paraît assez considérable pour que nous *proposions et recommandions au Comité actuel le placement de 1000 fr. au compte capital, par achat de titres convenables.*

Le surplus, soit 2416 fr., est suffisant pour couvrir nos créanciers et les frais d'aménagement de notre nouveau local.

b) En ce qui concerne le compte général :

Nous remarquons que ce compte solde par un excédent des recettes de 528 fr. 10. Mais ce boni est purement fictif et le résultat financier net de l'exercice 1900 se traduit par un déficit effectif de 492 fr.

En effet, de la somme de 1020 fr. portée au budget pour achat de mobilier (et imprévu), la moitié environ a été dépensée et ceci non pas pour l'usage prévu, mais pour frais d'administration et pour achats de livres et abonnements.

Les dépenses pour les quatre fascicules du Bulletin, parus en 1900, sont restées sensiblement au-dessous des prévisions budgétaires (4028 fr. au lieu de 4400 fr.).

Il nous paraît désirable, à ce propos, *que le traitement de l'éditeur du Bulletin figure dans les frais d'administration, à côté des autres traitements, plutôt que dans les frais du Bulletin.*

Les frais d'administration se sont élevés à 1401 fr. 40, au lieu des 1150 fr. prévus. Cette augmentation est due surtout aux deux postes suivants :

1^o Frais d'avocat pour l'inscription de la Société au registre du commerce et sa reconnaissance comme personne morale.

2^o Frais de représentation de la Société par un délégué spécial à l'assemblée annuelle de la Société helvétique, à Thusis.

Quand aux dépenses concernant le Fonds de Rumine, l'achat de livres et les abonnements, elles ont atteint le chiffre très élevé de 1131 fr. 30, au lieu des 600 fr. réglementaires.

L'examen des factures relatives à ce compte nous a montré que des 1131 fr. 30 payés pendant l'année 1900, 483 fr. 30 l'ont été pour des factures concernant les exercices antérieurs 1898 et 1899, ce qui porte à 643 fr. les

paiements pour l'année 1900 (nous ne disons pas la *dépense*, car il reste un certain nombre d'abonnements pour 1900 dont les factures devront être soldées en 1901).

Il a été acheté, en 1900, des livres de fond pour la somme de 230 fr. 70, parmi lesquels un ouvrage de 106 fr. 70 (*Les Crania helvetica antiqua*).

Les abonnements payés représentent la belle somme de 925 fr. 45. Les publications zoologiques, à elles seules, ont absorbé la plus grande partie de cette somme ; elles nous ont coûté 676 fr. 60, somme qui dépasse déjà, à elle seule, le crédit budgétaire.

Cette disproportion flagrante des achats au profit exclusif d'une seule science, en somme peu représentée dans les travaux publiés par notre Bulletin et les communications scientifiques faites à nos séances, nous paraît devoir être signalée tout spécialement au Comité et à l'assemblée générale.

Il est vivement à désirer que le Comité actuel inaugure un modus faciendi qui nous permette de répartir nos acquisitions d'une façon plus équitable entre les différentes sciences.

Il nous paraît vivement désirable aussi, que ce mode de faire nous permette de pouvoir nous rendre un compte au moins approximatif de la somme qui doit être affectée chaque année au paiement des abonnements, de manière à savoir ce que l'on peut consacrer chaque année à l'achat de livres nouveaux.

Dans l'état actuel des choses, cela est impossible. Nos abonnements comprenant un certain nombre de publications très coûteuses qui paraissent d'une façon tout à fait irrégulière, il nous est impossible de nous rendre compte des obligations annuelles qui nous incombent du fait de nos abonnements.

La dépense de ce chef peut atteindre tout à coup un total considérable, comme l'expérience de 1900 le montre, et mettre l'équilibre de notre budget en danger.

Une réforme urgente nous paraît s'imposer là au nom du bon ordre et de l'économie.

Il est à désirer, enfin, que le contrôle des achats et des fournitures pour notre Bibliothèque soit fait d'une façon plus stricte. Nous avons relevé l'achat et le paiement faits à double, par erreur, du même ouvrage. Le pointage des comptes de notre principal fournisseur, la librairie Benda, a décelé, en outre, le paiement fait à double, par erreur aussi, d'une somme de 50 fr. 70, qui sera réclamée par notre caissier.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner décharge au Comité pour sa gestion pendant l'année 1900.

Nous demandons l'impression in-extenso du présent rapport au bulletin.

Lausanne, 1^{er} mars 1901.

Les vérificateurs :

Dr J. AMANN. A. BORGEAUD, vét. EUG. DELESSERT.



